

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 février 2007 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques du ministère de l'agriculture et de la pêche;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Laurent Belléguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Patrick Weber, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Aleth Lepee, chargée de développement des ressources humaines au service recrutement, emploi, formation de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Suppléants

- Madame Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur François Bonnet, inspecteur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Yann Brachet, gestionnaire référent pour la filière technique, bureau de gestion des personnels de catégorie B et C.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

- Monsieur Eric Leconte (FO) ;
- Madame Victoire Parot-Mezen (UNSA) ;

Adjointes techniques principaux de 2^{ème} classe

- Monsieur Christophe Lepage (CGT) ;
- Madame Annick Dubois (UNSA) ;

Adjointes techniques

- Monsieur Xavier Millot (FO) ;

Suppléants

Adjointes techniques principaux de 1^{ère} classe

- Madame Catherine Certain (FO) ;
- Monsieur Djamel Labrouki (UNSA) ;

Adjointes techniques principaux de 2^{ème} classe

- Monsieur David Antoine Durand (CGT) ;
- Monsieur Pascal Caiardi (UNSA) ;

Adjointes techniques

- Monsieur Abdou Andhume (FO) ;

Article 2

L'arrêté du 25 novembre 2020 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **30 NOV. 2020**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération


Cécilia MONTESINOS